

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN2024-09-JL/VG/LD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20240916-DEC-2024-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2024

Publication : 23/09/2024

DECISION N° 2024/27- Demande de subvention – Projet Environnemental et écologique de l'école Victor Hugo Primaire.

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs ;

La ville de Grand-Couronne souhaite maîtriser ses dépenses comme le prévoit la loi de transition énergétique. Cette dernière fixe une obligation d'exemplarité pour les bâtiments publics de l'Etat comme des collectivités : impulser des actions de rénovation énergétique sur son patrimoine, c'est réduire son empreinte environnementale, répondre aux aspirations citoyennes et s'engager dans une démarche exemplaire. C'est également contribuer à promouvoir l'innovation et l'usage de nouveaux matériaux tels que les matériaux biosourcés respectueux de l'environnement.

En adoptant des pratiques plus vertueuses la collectivité de Grand-Couronne, gagne en expérience en cohérence et en légitimité.

Création d'un nouveau Bâtiment Périscolaire environnemental :

Après avoir finalisé fin 2023 la rénovation thermique de l'école Victor Hugo Primaire, les élus de la commune ont décidé de détruire le bâtiment périscolaire de l'école Victor Hugo Périscolaire et de créer un nouvel espace modulaire écologique qui sera constitué d'une construction d'un bâtiment périscolaire de 200 m2 de plain-pied, avec comme but de réemployer une majorité des matériaux qui le composera afin de s'inscrire dans une démarche environnementale. Le réemploi de matériaux permet de préserver les ressources, diminuer les déchets et réduire l'énergie grise en utilisant à nouveau un matériau qui a déjà servi dans un autre bâtiment.

Le personnel de la commune bénéficiera d'un environnement de travail écologique adapté à favoriser l'apprentissage et la créativité des enfants dans un espace lumineux avec des matériaux de réemploies en tenant compte des normes d'accessibilités concernant les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).



DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN2024-09-JL/VG/LD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20240916-DEC-2024-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2024

Publication : 23/09/2024

Des aménagements intérieurs seront indispensables pour l'accueil des jeunes sur le temps périscolaire. Cette opération est éligible au titre des subventions et son montant s'élève à 284 619.18 € HT soit 341 543.02 € TTC.

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

Projet : Projet Environnemental et écologique de l'école Victor Hugo Primaire	Montant HT de l'opération
Création du nouveau bâtiment périscolaire	268 268.00 €
Matériel aménagement nouveau bâtiment périscolaire (mobilier et informatique)	16 351,18 €
TOTAL	284 619.18 €

Considérant les dépenses d'un montant de 284 619.18 € HT au projet Environnemental et écologique de l'école Victor Hugo Primaire.

Décide,

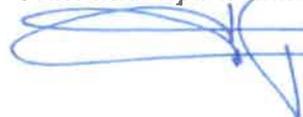
De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions de la Région en déclinaison de l'IDEE (Initiative Développement durable Energie Environnement) Innovation Expérimentation pour cet investissement évalué à 284 619.18 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 12 Septembre 2024

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale



Plan de financement Prévisionnel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20240916-DEC-2024-27-DE

Dépenses	HT	TTC	Récentes	HT
Création d'un nouveau bâtiment Périscolaire environnemental	268 268.00 €	321 921.60 €	Subventions attendues 2024 Affectation: 23/09/2024..... La poste Etat (préciser) DSIL Département %..... Région 50%..... Autres (préciser)... CAF..... Métropole (FACIL) %.....	134 134.00 €
Autres travaux (préciser)				
	0 €	0 €	Prêts (préciser)	
Frais Divers (préciser)				
Matériel (mobiliier et informatique)	16 351.18 €	__ 0_€		16 351.18 €
Actualisation et révision				
Total	284 619.18€	341 543.02€	Total	284 619.18€

Coût total prévisionnel de l'opération : **284 619.18 € HT**

Montant de la subvention sollicitée : **142 309.59 € HT** soit 50% du montant des travaux éligibles

Fait, le : 12 Septembre 2024 à **Grand-Couronne**

Julie LESAGE
Maire
Conseillère départementale



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20240916-DEC-2024-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2024

Publication : 23/09/2024